



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-764-1

Version PDF

Autre référence : 2010-764

Ottawa, le 14 décembre 2011

Astral Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Astral Media Radio s.e.n.c.

Golden (Colombie-Britannique)

Demande 2010-0490-3, reçue le 19 mars 2010

CKGR Golden – conversion à la bande FM – correction

1. Par la présente, le Conseil corrige *CKGR Golden – conversion à la bande FM*, décision de radiodiffusion CRTC 2010-764, 15 octobre 2010, en ajoutant le paragraphe suivant :
 6. Le Conseil note que l'émetteur CKIR Invermere, actuellement autorisé à titre d'émetteur de CKGR, fera partie de la nouvelle licence FM. Ses paramètres techniques demeurent inchangés.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à la licence.*